

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
ADMINISTRATION GENERALE, CULTURE ET RELATIONS EXTERIEURES (ADM)

Objet : GESTION 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La sous-commission, composée de Mme Ludivine GUEX et de Mme Emmanuelle NEUKOMM (présidente rapporteuse), en charge de l'examen du dicastère Administration, culture et relations extérieures pour l'année 2016, a effectué quatre visites de ses services en compagnie de M. Vincent JAUQUES, syndic responsable dudit dicastère. Ces visites se sont organisées comme suit :

Mercredi 1^{er} mars 2017

- visite du Greffe municipal et entretien avec Messieurs le syndic et le secrétaire municipal
- entretien avec Mme la chargée de communication

Lundi 13 mars 2017

- entretien avec Mme la cheffe de l'Office de la culture
- visite de la Bibliothèque municipale et entretien avec M. le responsable de la section adultes ad intérim

Jeudi 23 mars 2017

- visite du Théâtre de Beausobre et entretien avec Mme la directrice
- visite des Archives communales et entretien avec Mme l'archiviste

Jeudi 30 mars 2017

- visite du service des Ressources Humaines et entretien avec Mme la cheffe de service
- entretien avec Monsieur le syndic

Des compléments d'informations nous ont encore été apportés par e-mails. Nous remercions vivement Monsieur le Syndic ainsi que ses collaborateurs pour leur disponibilité et leur amicale collaboration.

Nota bene : le rapport de gestion 2016 est structuré selon la nouvelle organisation des dicastères entrée en vigueur à l'occasion de la législature 2016-2021. Ainsi par exemple, les informations relatives à la vie sportive – précédemment sous l'autorité de la déléguée à la vie culturelle, sportive et associative rattachée au dicastère Administration, culture et relations extérieures – sont désormais mentionnées dans le rapport du dicastère Sports, bâtiments et environnement. Le rapport reprend également les nouveaux intitulés de poste : la déléguée à la vie culturelle, sportive et associative est ici citée comme cheffe de l'Office de la culture. Quant à la bibliothèque, sous la responsabilité du secrétaire municipal jusqu'au 31 décembre 2016, elle est désormais sous celle de la cheffe de l'Office de la culture. C'est cette dernière qui nous a reçues à ce sujet.

Entretiens avec Monsieur le Syndic

Le bilan 2016 du syndic est d'abord politique : l'année écoulée a été une année de transition importante, avec l'élection municipale pour la nouvelle législature d'une part, et les changements opérés dans l'organisation des dicastères d'autre part. Il s'est attelé à un bilan organisationnel de la précédente législature et à une projection dans la nouvelle. Les modifications apportées dans l'organisation des dicastères et de leurs services ont exigé beaucoup de temps et de nombreuses discussions avec les municipaux. Ils ont également eu un impact sur le travail des collaborateurs, du fait de la redéfinition des organigrammes et de certains cahiers des charges, comme du déplacement entre services de trois d'entre eux. Conscient du rapport de force gauche/droite et de la dominante socialiste/verte de la nouvelle municipalité, le syndic nous a dit avoir souhaité un partage du pouvoir et des responsabilités, dans une volonté de collégialité. Dans la nouvelle configuration municipale, chaque membre est ainsi en charge d'une politique publique importante. Le syndic insiste encore sur la culture de transversalité qui anime la municipalité, avec la mise en commun des dossiers majeurs par délégations de trois municipaux d'appartenances politiques panachées à chaque fois. Cette manière de travailler, mise en place bien avant l'actuel syndic, permet une connaissance générale des dossiers par plusieurs municipaux. Le syndic a également dit son souci de bien « achever » le travail et la collaboration avec les municipaux sortants durant cette année 2016, et a exprimé sa satisfaction à avoir ainsi vécu tout le processus de renouvellement de l'exécutif.

La sous-commission a souhaité savoir quelle était la fonction de la Commission consultative des relations extérieures, anciennement appelée Commission des jumelages. Pour rappel, la Ville de Morges est jumelée avec la commune française de Vertou ainsi qu'avec les festivals d'humour de Rochefort et de Tournon et Tain l'Hermitage. La commission se réunit 2 à 3 fois par an et compte des représentants politiques, de l'administration, des commerçants, du festival Morges-sous-Rire, du Théâtre de Beausobre et du tourisme. Le jumelage entre festivals donne lieu à des rencontres entre les directions respectives visant à favoriser les échanges concernant les programmations et la promotion de certains artistes par exemple. Chaque festival invite par ailleurs les représentants politiques des villes jumelées, permettant ainsi un échange entre représentants des autorités. La commission a ainsi pour fonction notamment d'organiser les venues des délégations partenaires. Mais elle peut aussi étudier d'autres propositions de jumelage par exemple.

La sous-commission a également interrogé le syndic sur les modalités d'offre de l'apéritif à l'occasion de l'assemblée générale de l'UCV à Lonay. C'est à la demande de Lonay que la Ville de Morges a aidé à l'organisation de cet apéritif, comme il est d'usage entre communes lors de ce type d'événement. Cela a été l'occasion de promouvoir les vins de la Ville.

Treize dossiers ont nécessité un appui juridique durant l'année 2016 (conseil juridique dans un dossier ou appui juridique en cas de litige). Trois avocats et un agent d'affaires breveté ont ainsi été consultés sur les sujets suivants : police des constructions, droit du bail, droit du travail et marge de manœuvre auprès de la PostCom (suite à la fermeture de l'office de poste de Morges 3). L'absence de service

juridique au sein de l'administration communale permet de faire appel à des avocats spécialisés en fonction des dossiers et des besoins spécifiques.

La question d'un échéancier regroupant toutes les dates butoir liées aux motions, postulats et budgets à voter a également été abordée en présence du secrétaire municipal. Un tel document n'existe pas pour l'instant. La sous-commission émet le vœu qu'il soit désormais tenu par le greffe et accessible sur l'Extranet à l'attention des conseillères et des conseillers communaux.

Entretien avec la chargée de communication

La sous-commission est revenue sur la diversité des supports communicationnels mentionnés dans le rapport – papier, réseaux sociaux, sites internet, application mobile –, cherchant à en préciser les fonctions et raisons d'être dans la communication institutionnelle de la Ville, questionnant notamment leur (dé)multiplication. Tous ces supports ou voies de communication sont pensés de manière complémentaire, tant du point de vue des publics visés que de la nature des informations communiquées. D'après la chargée de communication, le site internet morges.ch, et dans une moindre mesure Reflets, fonctionnent et sont perçus par les Morgiens comme des sources d'informations officielles. La page Facebook de la Ville, si elle reprend certaines de ces données, permet une amplitude plus large dans la communication, tant du point de vue des sujets abordés que du ton employé. D'après la chargée de communication, Facebook permet aussi une interaction et un lien intéressants entre les Morgiens et leurs autorités via les messages postés sur la page, auxquels l'équipe veille à répondre.

La diversité des supports adoptés veut aussi répondre aux évolutions technologiques et aux changements d'habitudes qui caractérisent notre époque. Comme la chargée de communication l'explique, il s'agit désormais pour le communicant d'aller au-devant des publics en proposant notamment divers supports informatisés, comme une application mobile. Nouvelle norme pour les communes (Lausanne, Rolle ou Saint-Prex, pour ne citer que celles-ci, s'en sont dotées !), l'application de la Ville de Morges a ainsi fait l'objet d'un travail important durant l'année, notamment en termes de création de contenus. La conception de celle-ci n'étant toutefois pas encore satisfaisante, la Municipalité a décidé de suspendre temporairement son développement. La chargée de communication continue à y travailler ; une date de lancement n'est cependant pas encore articulée.

La possible présence de la Ville sur d'autres réseaux sociaux (Instagram ou Twitter notamment) a également été abordée. Celle-ci n'est pour l'heure pas d'actualité, faute de ressources et/ou par manque de pertinence de tel ou tel réseau pour une administration publique. Notons encore que la présence sur ces différents réseaux sociaux exige une grande réactivité ainsi qu'un contrôle permanent des informations y figurant.

Si cette diversification des supports informatisés présente de réels intérêts, la chargée de communication et le syndic rappellent toutefois l'importance de l'information papier. La chargée de communication souligne à cette occasion l'excellente collaboration avec le bureau du Conseil dans le cadre de Reflets et s'en réjouit.

La sous-commission a enfin discuté du site morgesavenir.ch, lancé le 1^{er} novembre 2016. Le syndic et la chargée de communication rappellent que c'est dans une volonté

de clarté et d'accessibilité facilitée à l'information que celui-ci a été pensé et développé comme un site internet « autonome », et non sous la forme d'un simple onglet sur le site morges.ch. Important chantier pour la nouvelle chargée de communication, celui-ci est encore considéré comme étant « en déploiement ». La Ville ne dispose malheureusement pas de chiffres quant à la fréquentation du site sur ses deux premiers mois de mise en ligne. La chargée de communication souligne toutefois les retours positifs qu'elle a reçus de vive voix de Morgiens.

La sous-commission salue la chargée de communication pour le travail accompli depuis sa prise de poste en juin 2016 et, au vu de celui-ci, se félicite de l'augmentation de son taux d'activité de 60 à 80% ainsi que de l'engagement d'une stagiaire dès 2017 (vœu n°3-2012).

Entretien avec la cheffe de l'Office de la culture

Rappel concernant la politique culturelle morgienne : suite au dépôt en février 2014 de la motion Richard Bouvier « Pour une politique équitable de subventionnement de la culture », la municipalité présentait en décembre 2015 un rapport-préavis (N°51/12.15) visant à répondre aux interrogations du motionnaire et à développer son projet de politique culturelle pour la nouvelle législature.

Ce rapport-préavis a été voté par le Conseil communal lors de sa séance du 22 juin 2016, entérinant divers changements, parmi lesquels une redéfinition de la Commission consultative des affaires culturelles (ci-dessous « CCAC »), dans sa structure comme dans son mode de fonctionnement. La présente sous-commission a souhaité faire le point à ce propos.

Ainsi, après l'adoption de cette nouvelle politique culturelle, la CCAC, dans sa nouvelle mouture, ne s'est réunie qu'une seule fois.

Une sous-commission *ad hoc* en charge de l'élaboration d'un règlement pour l'attribution des CHF 30'000.- pour subventions extraordinaires s'est, pour sa part, réunie à quatre reprises. Comprenant deux représentants politiques, deux représentants des milieux culturels et la remplaçante de la cheffe de l'Office de la culture, cette sous-commission a mené un travail important pour l'élaboration de ce règlement, prenant appui sur ceux appliqués dans d'autres villes du canton. La sous-commission pérenne en charge de l'étude des subventions extraordinaires a également été réorganisée, avec trois représentants des milieux culturels (musées, chœurs et Harmonie morgienne), un représentant politique, un représentant de l'AMAC et la cheffe de l'Office de la culture. Lors de demandes de subventions extraordinaires, la CCAC fonctionne comme suit : le dossier de demande de soutien est étudié en sous-commission, puis présenté à la CCAC pour préavis. Celui-ci est ensuite transmis à la municipalité pour décision. Chaque demande fait l'objet d'un rapport écrit par la cheffe de l'Office de la culture. Concernant les huit dossiers subventionnés en 2016, il s'agit essentiellement de soutiens à des projets éditoriaux et musicaux. La nature des demandes acceptées varie toutefois d'année en année et l'octroi d'un don une fois ne garantit en aucune façon au bénéficiaire l'octroi d'un nouveau subside. A noter encore que les « Directives pour l'attribution des subventions culturelles », tels que présentées au Conseil avec le rapport de majorité en mai 2016 (N°12/5.16), ont été adoptées en l'état.

Quant aux divers autres aspects et projets majeurs de la politique culturelle morgienne 2016-2020 tels que présentés dans le rapport-préavis précédemment cité –

encouragement à la création, encouragement à la médiation, décentralisation de l'offre culturelle, etc. –, ils n'ont pas encore été mis en œuvre par choix politique : la municipalité a souhaité attendre le retour de la cheffe de l'Office de la culture pour entreprendre ceux-ci. Pour mémoire, cette dernière était en congé maternité de juin à décembre 2016. La sous-commission encourage ainsi la prochaine COGES à examiner le lancement et la véritable mise en place de cette nouvelle politique culturelle.

Parmi les manifestations et espaces culturels cités dans le rapport, la sous-commission, le syndic et la cheffe de l'Office de la culture se sont plus précisément entretenus du Livre sur les quais et du lieu d'exposition Espace 81.

Le livre sur les quais a bénéficié d'une subvention de CHF 70'000.- La Ville a également offert le vernissage et diverses prestations matérielles (décorations florales, gratuité des salles communales, etc.). D'après le syndic, cette manifestation revêt un caractère très important pour la Ville car elle est la seule, avec le théâtre de Beausobre et le Festival Morges-sous-Rire, à inscrire Morges sur la carte culturelle cantonale. La municipalité veut ainsi fermement pérenniser cet événement sur le territoire communal et a, à cette fin, signé un accord avec les organisateurs pour que Morges garde l'exclusivité de cette manifestation pour les 10 ans à venir (2017-2027). D'après le syndic, un tel accord ne donnera toutefois pas pour autant automatiquement droit à une subvention pour les dix prochaines années. Concernant les difficultés financières rencontrées par la manifestation cette année (doublement du déficit en 2016), le syndic informe que la COFIN a reçu en février 2017 toutes les explications sur la situation du festival et les options mises en œuvre pour l'aider.

Concernant l'Espace 81, le syndic et la cheffe de l'Office de la culture en tirent un bilan tout à fait positif, tant du point de vue des contenus que de la fréquentation (particulièrement bonne les jours de marché). Si la période estivale s'avère un petit peu plus difficile à programmer, et nécessite donc plus de prospection de la part de l'équipe administrative, les demandes sont généralement nombreuses pour exposer en ce lieu. La cheffe de l'Office de la culture relève toutefois les difficultés rencontrées à programmer davantage d'accrochages en lien avec les objets de la ville, car leur réalisation/faisabilité relève généralement d'un calendrier politique qu'il n'est pas aisé d'anticiper.

La programmation est choisie et décidée par la cheffe de l'Office de la culture, avec information à la municipalité. La durée relativement courte de chaque manifestation est justifiée par la volonté d'avoir un bon tournus des présentations dans cet espace aux dimensions relativement réduites.

Si une collaboration avec les musées morgiens en ce lieu n'a pas encore pu voir le jour, c'est toutefois un vif souhait de la responsable. Notons encore que les montages et démontages des expositions sont effectués par les exposants eux-mêmes, qui disposent du cellier pour leur vernissage. La communication, elle, est assumée par la Ville et gérée par la cheffe de l'office de la culture.

Parmi les autres points abordés, celui d'un agenda culturel a également été discuté. A ce jour, celui-ci n'existe pas. Seul le flux d'informations disponible sur le site internet de la ville remplit plus ou moins cette fonction. Il ne comprend toutefois pas uniquement des éléments relatifs à la vie culturelle dans la commune, mais aussi des informations diverses de l'Office du tourisme. La possibilité d'un agenda culturel spécifique est en réflexion, dans sa forme comme dans son contenu.

La sous-commission s'est enfin interrogée sur la conception même du rapport de gestion et les critères justifiant l'insertion ou l'exclusion de certaines informations à celui-ci. Ce questionnement concernait plus précisément les institutions et manifestations culturelles bénéficiant d'un subside de la Commune de Morges. Ainsi par exemple, Le livre sur les quais est-il mentionné dans le rapport alors que le Musée Alexis Forel, institution culturelle importante pour Morges et bénéficiant d'une aide financière substantielle de la Ville, n'y figure pas. D'après la cheffe de l'Office de la culture, le rapport de gestion inclut prioritairement des informations sur les événements, manifestations et institutions qui sont ou ont été complètement gérés par la commune. Quant aux institutions subventionnées – mais non administrées par la Ville –, elles ne figurent dans le rapport que si elles ont connu dans le courant de l'année une actualité particulière, des changements d'importance ou si la commune et ses services y ont contribué de manière spécifique. Ainsi par exemple, le Livre sur les quais y figure car son vernissage a été organisé par la Ville. Dans cette logique, la sous-commission a toutefois relevé et regretté l'absence de mention spécifique de la réouverture du Musée Paderewski (seulement mentionné en page 9 du rapport ADCR). Notons encore qu'une réflexion est actuellement menée au sein de l'administration communale concernant le rapport de gestion, dans la forme comme dans le fond.

Visite de la bibliothèque municipale et entretien avec le responsable de la section adultes ad intérim

Les responsables des sections adultes et jeunesse de la bibliothèque municipale étant en arrêt maladie de longue durée lors de sa visite, la sous-commission s'est entretenue avec le responsable de la section adultes ad intérim, en présence du syndic et de la cheffe de l'Office de la culture.

La sous-commission s'est interrogée sur l'accueil des publics dits spécialisés (handicaps physiques et/ou mentaux, grand âge, population étrangère, etc.) offert par la bibliothèque : pour les personnes âgées, celle-ci propose des livres dits à large vision, soit des ouvrages dont la police est beaucoup plus grande que la normale, permettant ainsi une lecture facilitée. Ceux-ci sont empruntés pour un temps par la bibliothèque à la fondation Bibliomedia Suisse. Ces utilisateurs peuvent également emprunter des livres audio, qui sont par ailleurs appréciés des autres usagers. Des ouvrages en langues étrangères sont également disponibles, dans les sections adultes et jeunesse. Rappelons ici l'offre de cours de français pour les personnes de langues étrangères, développée avec et sur l'initiative de l'association Lire et Ecrire, se tenant dans les locaux de la bibliothèque. Le responsable de la section adultes ad intérim en tire un bilan tout à fait positif : ces cours sont généralement suivis par 5 à 10 élèves qui, souvent, deviennent ensuite lecteurs de la bibliothèque. La bibliothèque a enfin accueilli à quatre reprises des groupes de quatre à six élèves d'Auguste Buchet à la demande du collège lui-même. Un livre assez simple est lu par le-la bibliothécaire, puis les enfants regardent des livres seuls. Le-la bibliothécaire reste également disponible pour un temps de lecture individuel avec l'un ou l'autre des enfants.

Notons également que le succès de l'accueil des groupes scolaires ne s'est pas démenti cette année, avec 84 classes reçues ! Celui-ci représente toujours un travail très conséquent pour les collaborateurs, qui offrent non seulement une visite des lieux, mais aussi un moment plus festif aux écoliers avec une animation. Succès rencontré

sans que la bibliothèque n'entreprenne aucune démarche de promotion auprès des établissements scolaires à ce propos : ce sont les enseignants morgiens et des environs qui sollicitent ainsi directement l'institution.

Les statistiques figurant au rapport de gestion (p. 8) et indiquant une augmentation significative des prêts entre 2015 et 2016 doivent être nuancées : en effet, l'année 2015 se caractérise par plusieurs mois de fermeture pour travaux. Comme le concède le responsable de la section adultes ad intérim, il est plus juste de comparer les chiffres 2016 à ceux de 2014 en annexe du présent rapport. D'après celui-ci, après cette longue fermeture, il a fallu habituer à nouveau les gens à venir à la bibliothèque (campagne de communication via la presse locale, Facebook et le site de la ville). Pour mémoire, si la bibliothèque a rouvert le 23 novembre 2015, son inauguration a été fêtée le 13 février 2016 avec un après-midi portes ouvertes. Concernant ces statistiques encore, la sous-commission s'est interrogée sur le nombre relativement bas de livres numériques empruntés. Le responsable de la section adultes ad intérim explique notamment cela par le fait que seuls des ouvrages pour adultes sont actuellement disponibles sur format numérique. S'il existe quelques références pour adolescents, il n'y a rien pour les enfants. Et que, de manière générale, il y a stagnation du marché du livre électronique en Suisse.

Au vu du nombre d'utilisateurs provenant d'autres localités que Morges, la question d'une participation aux frais de fonctionnement de l'établissement par les autres communes concernées a été évoquée. Si le syndic reconnaît que cette interrogation est pertinente, elle ne lui paraît pas pouvoir être posée pour la bibliothèque uniquement, mais devrait être pensée de manière plus générale. Or, la régionalisation de la culture pose des questions complexes à son sens et présentent plusieurs difficultés, dont l'une des principales est l'absence d'organisme politique au niveau du district pour les questions culturelles, et dans lequel pourrait être abordée cette réflexion. L'ARCA s'occupe d'enjeux économiques, non culturels. Morges joue également le rôle de ville-centre et bénéficie de la péréquation intercommunale. Et le cas du centre aquatique à venir ? Le syndic répond que ce cas-là n'est pas de même nature, car la régionalisation de celui-ci et la participation aux frais par les autres communes font partie intégrante du projet de départ. Et les faits montrent qu'il est long et difficile de solliciter les communes voisines pour des structures déjà existantes, comme en témoigne le cas de La Syncope.

La sous-commission salue le travail mené par l'équipe de la bibliothèque, et la félicite pour la richesse et la diversité des activités qu'elle propose au public.

Visite du théâtre de Beausobre et entretien avec sa directrice

La sous-commission a souhaité savoir si Beausobre avait été impacté négativement (ou positivement !) par les changements survenus dans le milieu théâtral lausannois au cours de ces derniers mois (réouvertures des salles Métropole et de Beaulieu, spécialisation du théâtre de Vidy dans des productions contemporaines et nouvelle direction du théâtre Kléber-Méleau par Omar Porras). En termes de fréquentation, la directrice n'a pas constaté de baisse ou d'augmentation significatives pouvant être liées à ces changements. Elle relève cependant qu'il est parfois devenu plus difficile d'obtenir tel ou tel artiste/spectacle. Et comment Beausobre se définit-il par rapport à ces autres lieux ? En demeurant un théâtre généraliste, à la programmation variée. Si

les spectacles de danse, de musique ou d'humour notamment trouvent ainsi leur place – et de manière assez constante d'année en année –, le théâtre d'accueil reste le cœur de la programmation. Par tradition certes, mais aussi pour des questions budgétaires et temporelles : la création de spectacles nécessite en effet des fonds importants et (im)mobilise une scène durant de longues périodes. L'espace scénique, comme la salle elle-même, ne se prête enfin pas bien à ce type de productions. A noter que Beausobre accueille toutefois des artistes en résidence durant de brèves périodes de quelques jours entre les spectacles.

Dans le cadre des 30 ans du théâtre, la programmation a d'ailleurs été étoffée de manière conséquente avec 65 spectacles, soit 10 de plus qu'en 2015. La moyenne tourne généralement entre 50 et 55 spectacles par an. La volonté de la direction était certes de célébrer dignement cet anniversaire, mais aussi de profiter de cette occasion pour s'affirmer de manière forte devant ces autres salles lausannoises. La fréquentation 2016 témoigne du succès rencontré, de même que son bilan financier positif. En plus de cette programmation étoffée, Beausobre a également célébré son anniversaire avec une journée portes ouvertes le 24 septembre, qui a accueilli un peu plus de 600 visiteurs quand bien même ce samedi-là connaissait plusieurs manifestations en parallèle. Le public était guidé à travers le théâtre et ses coulisses par petits groupes, et pouvait interroger les collaborateurs sur leur métier et le fonctionnement des lieux, mettant ainsi en valeur des professions méconnues. La directrice souligne le plaisir des visiteurs comme celui de ses collègues dans ces échanges. La partie officielle des festivités, elle, s'est tenue le jeudi d'avant. D'autres petits événements ont encore ponctué l'année, prenant place à la suite de spectacles et en lien avec ceux-ci.

La sous-commission est revenue sur le Diabolo festival et son succès en 2016. Cette manifestation, dont l'actuelle directrice de Beausobre est à l'origine, a en effet connu une affluence record lors de cette dernière édition. Comment la direction envisage-t-elle le développement de celle-ci dans le futur ? De manière contrôlée et limitée : dans la volonté de conserver une qualité d'accueil et un confort de visite, la capacité d'accueil maximale de 9'000 personnes ne sera pas dépassée. Le maximum des espaces encore disponibles sur le site de Beausobre sera également « grappillé » et le nombre des activités proposées augmenté, permettant ainsi une meilleure répartition des visiteurs et une diminution des temps d'attente. Une réflexion pour étendre le festival dans la ville est également en cours. Le public sera enfin incité à acheter à l'avance ses places pour les différents spectacles, évitant ainsi d'arriver sur place pour apprendre que ceux-ci sont joués à guichet fermé, comme cela a été le cas plus d'une fois lors de cette dernière édition. Comment la direction peut-elle affirmer que ce festival « répond à un véritable besoin au-delà même des frontières cantonales », comme elle l'écrit dans son rapport ? En faisant un tour des parkings nous répond-on ! Ce qui a permis de constater l'année dernière encore nombre de plaques provenant d'autres cantons romands et parfois même de plus loin. Un sondage avait également été mené en 2013 concernant la provenance du public. Enfin, le concours organisé en collaboration avec le journal Le Matin permet aussi d'apprécier la provenance géographique des participants.

Autre manifestation destinée aux enfants, Eveil à l'art prend place en même temps que Diabolo festival, profitant ainsi des structures mises en place pour celui-ci. Accueillant des jeunes d'une dizaine d'années, cet événement est né d'une initiative de Beausobre

et est organisé par son équipe depuis 2012. Financièrement soutenu par l'ASIME, il accueille chaque année 12 classes des écoles morgiennes et s'organise sur trois jours, proposant différents ateliers aux élèves (son, lumière,...), une production théâtrale, puis un spectacle monté par les enfants eux-mêmes. A noter que cette démarche n'est pas liée aux journées européennes des métiers d'arts qui ont lieu dans différents cantons. S'il n'existe pas de convention concernant ces journées entre le théâtre et les écoles, le succès qu'elles remportent auprès des élèves amène les établissements scolaires à y participer année après année. Depuis sa première édition en 2012, Eveil à l'art a accueilli 60 classes et un peu plus de 1'000 élèves.

Beausobre accueille également les aînés, étant en contact avec l'EMS de Beausobre, et des personnes en situation de handicap physique accueillies à la Cité Radieuse. La direction met alors gratuitement à disposition des billets ou donne la possibilité de visiter les décors l'après-midi. Elle a exprimé le souhait de développer davantage l'accueil de ces publics durant les après-midis. La sous-commission a enfin relevé la diversité des abonnements proposés, permettant de toucher des publics divers, en fonction des âges ou centres d'intérêt. Elle émet ici le double vœu suivant : que l'institution poursuive son travail d'ouverture à divers publics d'une part, et qu'elle communique mieux et davantage à propos de ses différents abonnements et offres auprès du grand public d'autre part.

La directrice et le syndic ont enfin rappelé que, si les frais de fonctionnement et d'infrastructure étaient assumés par la Ville de Morges, les entrées et le sponsoring devaient couvrir tous les frais liés aux spectacles. La recherche de fonds extérieurs est ainsi un enjeu très important pour le théâtre, qui lui permet d'encaisser environ CHF 400'000.- par an (soutiens financiers et locations des locaux pour soirées privées, hors partenariats médias). Les contrats de sponsoring portent sur une période de trois ans. Mais quand bien même cet apport extérieur est essentiel, une attention particulière est apportée dans le choix des partenariats publicitaires. Rappelons encore le subsidie cantonal (CHF 80'000.-) ainsi que, pour la saison 2016-2017, le soutien volontaire de 19 communes avoisinantes, regroupées dans le « club des communes », pour un montant de CHF 21'000.-

Le système de billetterie informatisée a été instauré en 2015 et a connu quelques difficultés.

En 2016, ces bugs informatiques, dus au prestataire de service, se sont réitérés. Malgré quelques abonnés perdus, plus de la moitié des abonnements ont été achetés en ligne. Beausobre travaille avec l'entreprise à améliorer ce service. La billetterie en ligne a aussi permis de gagner un autre public « à l'achat unique ».

A noter que les aménagements apportés au hall d'entrée ont été appréciés du public. Quant à la salle, des tests de changements de revêtements textiles des sièges ont été effectués. Les grands réaménagements de la salle de spectacle prendront place en même temps que les travaux de rénovation du site de Beausobre en 2019.

Relevons encore que cette année a été marquée par la première apprentie diplômée techniscéniste¹ formée à Beausobre et qui a brillamment réussi son CFC. Un nouvel apprenti a été engagé. Saluons Beausobre et sa direction dans sa volonté de promouvoir cette profession tant chez les femmes que chez les hommes.

¹ Personne en charge du matériel technique du théâtre, s'occupant des montages et démontages des plans lumière des spectacles.

La sous-commission félicite la directrice et son équipe pour la qualité de leur travail et leur dynamisme, ainsi que pour leur ouverture aux divers publics.

Visite des archives communales et entretien avec Mme l'archiviste

Lors de la visite des locaux, la sous-commission et l'archiviste se sont entretenues des questions de climat, de sécurité et de conservation des documents. Le climat s'avère ainsi satisfaisant : les normes adoptées sont 20 degrés Celsius \pm 5°C et 50% d'humidité relative \pm 1%. En cas de défaillance du système de climatisation, celui-ci transmet automatiquement une alarme par SMS et mail au dicastère Sport, Bâtiments et Environnement qui est en charge de la maintenance des installations techniques des archives. Un signal lumineux est également enclenché sur le tableau des alarmes situé dans le bureau même des archives. L'alarme inondation fonctionne de même. Quant aux alarmes incendie et effraction, elles sont automatiquement transmises respectivement aux pompiers et à la police. A relever encore qu'un plan d'intervention en cas d'incendie et d'inondation a été élaboré en 2004 déjà, visant à la protection et à la sauvegarde d'un maximum de documents lors d'incident majeur. L'archiviste nous a enfin également informées qu'il n'y a aucun problème d'insectes dans les locaux.

La manipulation des documents a également été discutée : l'archiviste précise que les gants ne sont pas obligatoires pour consultation aux archives cantonales. Elle rappelle également que les règles usuelles d'hygiène et de sécurité lors de la consultation de documents – se laver les mains, utiliser un crayon gris et non un stylo ou une plume, n'avoir aucune boisson ni aucun aliment sur sa table de travail – sont appliquées. Enfin que, lors de la consultation de documents précieux, elle est toujours présente et que, si cela lui est possible, elle met d'abord à disposition le document numérisé.

Partant de l'important travail de numérisation des plans actuellement mené aux archives, la question de numériser les microfilms existants, notamment pour le fonds précieux, a été abordée. Cette option, qui mérite réflexion, n'est toutefois pas aujourd'hui d'actualité. Mais qu'en est-il de l'obsolescence des appareils de lecture des microfilms ? Si la question est pertinente, elle ne présente cependant pas un caractère urgent, car il existe toujours un marché pour ce genre d'appareils.

Quant aux œuvres d'art appartenant à la Ville, toutes inventoriées, elles sont au nombre de 441, dont la très grande partie est conservée aux archives et dans des dépôts extérieurs. La Ville a-t-elle une politique d'achat d'œuvres d'art ? Non répond le syndic, mais c'est une question qui pourrait être discutée. Cette collection, composée de peintures, dessins, estampes et sculptures, est à la disposition des collaborateurs pour décorer leurs espaces de travail. Ces pièces peuvent également être prêtées à des musées lors d'exposition. A noter que la commune compte à son inventaire également 71 objets (mobilier, drapeaux, céramique, armes, pendule, etc.).

La sous-commission s'est enfin interrogée sur le fait que les manifestations liées aux Journées européennes du patrimoine étaient organisées et/ou supervisées par l'archiviste (mission inscrite à son cahier des charges), et non par la cheffe de l'Office de la culture. Les institutions culturelles morgiennes peuvent participer à deux « niveaux » aux Journées du patrimoine. En Suisse, ces Journées sont organisées par NIKE (Centre national d'information sur le patrimoine culturel), qui définit un nouveau

thème chaque année auquel il faut répondre pour pouvoir y prendre part et être ainsi intégré au programme officiel. En 2016, le thème était « Oasis des villes, oasis des champs ». Un autre programme existe toutefois, qui lui se concentre sur les villes et villages lémaniques français et suisses. Edité par le Service communication de la Ville de Thonon-les-Bains, il réunit les différents lieux culturels et/ou de visites à faire dans plusieurs villes et villages lémaniques ainsi que les animations éventuelles proposées à l'occasion de ces Journées. Et ce, quand bien même ces lieux/visites/animations ne s'inscrivent pas dans les thématiques définies dans chaque pays à l'occasion de ces Journées du Patrimoine. Morges y prend part depuis 1995. La sous-commission émet le vœu que la cheffe de l'Office de la culture et l'archiviste collaborent dans l'organisation de ces Journées et rediscutent avec les différents acteurs culturels morgiens de la pertinence de ces différents programmes. Qu'elles mènent enfin une réflexion sur la promotion de ces Journées.

Entretien avec la cheffe de service des Ressources humaines

Comme le mentionne le rapport, l'année 2016 a été conséquente pour les Ressources humaines. La cheffe de service insiste notamment sur l'importante implication de celui-ci dans la réorganisation de l'administration, tant au niveau de la réflexion avec la municipalité et le syndic que dans la mise en place des changements. Ce service a également mené un travail à l'interne de réorganisation et de mise à jour des processus de travail, ce après le départ de l'ancien chef à l'origine même du département et en poste durant 16 ans. Pour ce faire, l'équipe a été renforcée par deux nouvelles collaboratrices en mai et juin 2016 : la première a été engagée suite au départ d'un collaborateur, la seconde a bénéficié de la création d'un nouveau poste mis au budget 2016. Parmi ces divers chantiers spécifiquement RH, citons entre autres la mise en place de contrôles internes (notamment sur les prestations offertes aux collaborateurs) sur la recommandation du service des finances ; le lancement, en collaboration avec le service informatique, d'une réflexion quant à l'acquisition d'un système informatique spécifique au domaine RH (base de données permettant une centralisation des données et, par là, une accessibilité et une mise à jour de celles-ci facilitées) ; la poursuite de la mise en place du système informatisé de gestion du temps dans les différents services municipaux (débutée en 2013 et qui devrait être finie en 2017). Quant au renouvellement de la convention collective de travail (CCT), autre chantier d'importance lancé en 2016, le syndic rappelle ici qu'elle n'est pas dénoncée, mais mise à jour. Pour ce faire, quatre réunions se sont tenues l'an dernier, rassemblant les différents partenaires : l'Union des Employés de l'Administration Communale de Morges (UEACM), le Syndicat des Services Publics (SSP) et la Ville de Morges. A noter que dans le cadre de cette révision, l'entreprise HCM Partner a été mandatée cette année 2017 pour examiner la grille salariale appliquée à la ville.

Ce point a permis à la sous-commission de revenir sur la question des inégalités salariales entre hommes et femmes au sein de l'administration morgienne. A l'heure actuelle, la cheffe de service ne dispose pas d'analyse de la situation interne et n'a pas connaissance de cas avéré. Elle explique toutefois que les biais discriminatoires en terme de salaire se jouent à deux niveaux : au moment de la fixation du salaire d'entrée d'une part, dans le classement salarial des fonctions de l'autre.

Parmi les formations offertes par la Ville, 53 cadres (chefs de service et chefs de groupe) ont suivi une session de deux jours sur le burn-out. Très appréciée des

participants, celle-ci visait à donner des clés dans la détection des signes du burn-out, en soi comme chez ses collaborateurs. Lors de cette formation, un responsable d'équipe s'est d'ailleurs rendu compte qu'il présentait tous les symptômes de cette « maladie »² et, après consultation médicale, a effectivement été arrêté pour burn-out. Au vu de l'intérêt suscité par cette formation et de son utilité, celle-ci sera prochainement ouverte à tous les collaborateurs sur la base d'une participation volontaire.

Aujourd'hui, les RH de la Ville ne disposent pas de données à ce propos concernant les années passées. Elles dénombrent, pour 2016, 3 cas considérés comme burn-out. Quant à l'absentéisme, la mise en place du système de gestion d'horaire mentionnée plus haut et actuellement en cours permettra d'en avoir une vision plus claire. A noter toutefois que l'absentéisme « moyen » est plus important dans le domaine de la petite enfance que dans d'autres services.

Et le taux de rotation ? Celui-ci devrait être apprécié en fonction de chaque milieu professionnel et de chaque type de poste nous répond-on. Cela étant, le taux 2016 est normal pour une administration publique d'après la cheffe de service. Cette dernière relève d'ailleurs qu'un certain renouvellement est sain et important dans une équipe.

La sous-commission est enfin revenue sur les situations problématiques de l'ancien dicastère Patrimoine et de la bibliothèque. Le caractère sensible et confidentiel des données RH interdit de restituer ici l'intégralité des échanges tenus avec le syndic et la cheffe de service. Concernant l'ancien dicastère Patrimoine, il est toutefois possible de communiquer les points suivants : l'analyse de fonctionnement menée au sein de ce service suite aux problèmes internes a permis de définir différents axes d'action, dont : une redéfinition des cahiers de charges et du « qui décide quoi » ; un coaching personnalisé pour certains collaborateurs et une formation de management pour les cadres ; un travail sur la communication au sein de l'équipe. La réflexion menée autour de ce dicastère, son organisation et les difficultés qu'il a rencontrées s'est inscrite dans une temporalité politique particulière. En effet, à l'occasion de la nouvelle législature, le syndic et sa municipalité ont mené un important chantier de redéfinition des dicastères et, de fait, de répartition de leurs services. Dans ce contexte précis, les services rattachés à l'ancien dicastère Patrimoine étaient de toute manière appelés à être scindés et les Bâtiments ont été intégrés au nouveau dicastère Sport, bâtiments et environnement. L'ancien chef de service de Patrimoine est désormais chef de projet au sein du dicastère Urbanisme, Constructions et Mobilité. Ce changement de poste et de statut a emporté l'assentiment de toutes les parties.

Quant à la bibliothèque, des mesures concrètes ont été prises conjointement avec le Service Sports, bâtiments et environnement pour permettre une meilleure aération des lieux (installation d'une fenêtre en imposte dans le bureau). Si le syndic et la cheffe de service confirment qu'il n'y a pas de danger pour la santé des occupants suite au rapport établi par l'IST, ils reconnaissent l'inconfort possible de ceux-ci dû à de mauvaises odeurs. Quant à l'absence de longue durée des deux responsables, les motifs de celle-ci restent confidentiels. Relevons cependant que la bibliothèque n'est désormais plus sous la responsabilité hiérarchique directe du secrétaire municipal, mais sous celle de la cheffe de l'Office de la culture. La sous-commission encourage la prochaine COGES à examiner avec la plus grande attention cette entité.

² D'après la cheffe de service, le burn-out n'est pas reconnu légalement comme une maladie en Suisse.

Aujourd'hui, la cheffe de service exprime une grande satisfaction quant à son équipe renforcée, leurs compétences diversifiées et complémentaires dans le domaine des RH, leur bonne collaboration, leur engagement et la qualité de leur travail. Ce bilan positif est confirmé par le syndic, qui souligne la fiabilité du service et sa bonne collaboration avec la cheffe de service.

Conclusion

A la suite de ces diverses visites et rencontres, la sous-commission estime que le fonctionnement et la gestion de ce dicastère sont tout à fait satisfaisants. Elle souhaite ici une nouvelle fois saluer ses collaborateurs pour leur professionnalisme et leur engagement au service de la Ville et de ses habitants.

Vœux de la sous-commission ACR 2016

N°1–2016 ACR

Que la municipalité tienne un calendrier des dates butoir liées aux motions et postulats en cours ainsi qu'aux budgets à voter, et que ce document soit accessible sur l'Extranet à l'attention des conseillères et conseillers communaux.

N°2–2016 ACR

Que la municipalité encourage le théâtre de Beausobre à poursuivre son travail d'ouverture à divers publics (EMS, handicaps physiques et mentaux,...), et à communiquer mieux et davantage à propos de ses différentes formules d'abonnement auprès du grand public.

N°3–2016 ACR

Que la municipalité veuille à ce que la cheffe de l'Office de la culture et l'archiviste collaborent dans l'organisation des Journées du Patrimoine et rediscutent avec les différents acteurs culturels morgiens de la pertinence des deux programmes existants (officiel et Thonon-les-Bains). Et qu'elles mènent également une réflexion sur la promotion de ces Journées.

Vœux de la COGES en suspens au 31 décembre 2016

Vœu N° 12 – 2010

Que la Municipalité mette à disposition du Conseil, dans un souci de transparence, les résultats de toutes les études financées (tout ou partie) par la Commune, au moins sous forme électronique (sous réserve de dispositions légales et éventuellement sous forme résumée). (Remarque : pas seulement ATD2, concernerait tous les dicastères).
Proposition de la sous-commission: maintenir ce vœu (en accord avec la municipalité).

Vœu N° 17 – 2011

Que la Municipalité mette en ligne le journal d'activité des projets à l'étude. Ceci permettra à tout un chacun de connaître le type de document, sa date d'envoi, le service de l'état considéré et éventuellement la date prévue de rappel si le dossier n'est pas encore revenu, ceci sans précision quant à son contenu.
Proposition de la sous-commission: maintenir ce vœu (en accord avec la municipalité).

Vœu N° 3 – 2012

Que la Municipalité réévalue les besoins en matière de communication.

Proposition de la sous-commission: classer ce vœu (en accord avec la municipalité).

Vœu N°4 – 2014

Que le montant de subvention extraordinaire pour la culture soit réévalué dans le cadre de la motion Richard Bouvier « Pour une politique équitable de subventionnement de la culture ».

Proposition de la sous-commission : classer ce vœu.

Vœu N° 1 – 2015

Que la Municipalité propose des projets concrets afin de soutenir davantage l'émergence d'une culture alternative et ne développe pas uniquement des projets institutionnels.

Pour la commission de gestion 2016

Pour la sous-commission AGCR 2016

Patricia Correia da Rocha
Présidente

Emmanuelle Neukomm
Présidente rapporteuse

Annexe 1 : Bibliothèque municipale, statistiques 2014/2016

Acquisitions	2016	2014
<i>Section adultes</i>	1488	1648
Romans	44%	38%
Documentaires	26%	28%
Bandes dessinées	11%	9%
Son & vidéo	19%	25%
<i>Section jeunesse</i>	1389	1614
Albums pour petits	25%	34%
Romans jeunes	18%	14%
Romans ados	12%	10%
Documentaires	14%	13%
Bandes dessinées	15%	13%
Son & vidéo	16%	16%
Total	2877	3262

Prêts	2016	2014
<i>Section adultes</i>	35'224	38'088
Romans	45%	46%
Documentaires	19%	20%
Bandes dessinées	16%	15%
Son & vidéo	20%	19%
<i>Section jeunesse</i>	73'591	76'496
Albums pour petits	37%	39%
Romans jeunes	11%	10%
Romans ados	5%	5%
Documentaires	11%	11%
Bandes dessinées	23%	22%
Son & vidéo	13%	13%
Total	108815	114'584